

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1570

22 juin 2012

### SOMMAIRE

ArcelorMittal Long Carbon Europe .....	75336	Intertravel Saràl .....	75349
ArcelorMittal Tubular Products Luxem- bourg S.A. ....	75336	Invenergy Poland Holdings S.à r.l. ....	75336
Corallium Investments S.A. ....	75314	IT Linguistics Institute, S.à r.l. ....	75349
CR2 S.à r.l. ....	75347	Ivory Corporation S.A. ....	75352
Finnist Real Estate S.à r.l. ....	75322	Kalista Developments S.A. ....	75352
Global Bond Series III, S.A. ....	75348	Keystone Fund .....	75352
Global Bond Series II, S.A. ....	75347	KG Management S.A. ....	75355
IK3 S.à r.l. ....	75338	Kuroneko S.à r.l. ....	75355
I Lock You S.à r.l. ....	75326	Kuwaiti Algerian Investment Company S.A. ....	75355
I Lock You S.à r.l. ....	75326	Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l. ....	75356
Imarko Research S.A. ....	75338	Larisse SA .....	75337
Immo-Alz, s.à r.l. ....	75346	Libra Financière pour l'Édition S.A. ....	75327
Immobilco 62 S.à r.l. ....	75326	Lion/Polaris Lux 4 S.A. ....	75356
Immobilière Argile S.A. ....	75346	Lux V.S.L. S.A. ....	75360
Immobilière Beaumont S.A. ....	75347	Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A. ....	75326
Immobilière Joubine S.à r.l. ....	75348	Mandarin Capital Management II S.A. ...	75356
IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l. .....	75348	Maths S.A. ....	75360
Immoproperties S.A. ....	75348	Media Comunication Sponsoring S.à r.l. .....	75353
Immo Space S.A. ....	75346	Office ERNEST T. FREYLINGER S.A. ....	75352
Imprimerie J.P. Meyer .....	75327	Perunna S.A. ....	75327
Indigo Capital V (Walter) S.à r.l. ....	75328	Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. .....	75329
Interactive Creatures Environment Limi- ted S.à r.l. ....	75328	SES Insurance International Re (Luxem- bourg) S.A. ....	75338
InteresseVertriedung Personal CNFPC ..	75328	Simeda .....	75355
InteresseVertriedung Personal CNFPC Et- telbruck .....	75328	Sofipart S.A. ....	75331
International Computers Consulting S.à r.l. ....	75328	TPG - SVJ International S.à r.l. ....	75349
International Corporate Services (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	75336	Yaas Trading Company (Y.T.C.) .....	75321

**Corallium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.914.

—  
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Corallium Investments AB (Sweden), a company incorporated and existing under the Cyprus Law, having its registered office at 7, Florinis, Greg Tower, 6<sup>th</sup> Floor, PC 1065 Nicosia (Cyprus), registered with the companies' register under number HE 212812, here represented by Mrs. Virginie MANGEON, private employee, residing professionally at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, by virtue of a proxy, given under private seal in Luxembourg on February 14<sup>th</sup>, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "Corallium Investments S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

**Art. 2.** The Company's corporate object is the creation, administration and management of a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandité par actions (S.C.A.)), qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the "Securitisation Act 2004") (the "S.C.A.").

The Company may also take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner (actionnaire commandité) of the S.C.A.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.-EUR) consisting of one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (310.-EUR) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

**Art. 4.** The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

**Art. 5.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

**Art. 6.** The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the third Friday of May at 10.00 a.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex, mail or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

**Art. 8.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, telefax, email or any other means of communication allowing for the transmission of a written text, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circulary means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, as modified, on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 10.** The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

**Art. 11.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

**Art. 12.** The accounting year of the Company shall begin on January 1<sup>st</sup> and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of each year.

**Art. 13.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

**Art. 14.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 15.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

#### *Subscription and Payment*

The appearing party, aforementioned has subscribed for the number of shares mentioned hereafter:

- Corallium Investments AB (Sweden), prenamed .....	100 shares
TOTAL: .....	100 shares

All the shares of a nominal value of three hundred and ten (EUR 310.-) each have been paid up to 100% by payment in cash and the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof was given to the undersigned notary.

### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2012.

The First Annual General Meeting shall be held in 2013.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (EUR 1,700).

### *Resolutions*

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at one (1) and the number of the statutory auditors at one (1).

Is appointed as sole director:

Mr. Claes Lundström, Investment and Marketing Consultant, born on December 25<sup>th</sup>, 1972 à Danderyd, residing at Postlada 7075, S17186 Solna (Sweden),

The mandate of the sole member shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2017.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., having its registered office at L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, registered with the RCS Luxembourg under number B75354;

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2017.

3. To fix the address of the registered office of the company at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille douze, le dix mai .

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Corallium Investments AB (Sweden), une société constituée et existante sous le droit cypriste, avec siège social à L-7, Florinis, Greg Tower, 6e étage, PC 1065 Nicosie (Chypres), inscrit au registre des sociétés sous le numéro HE 212812, ici représentée par Madame Virginie MANGEON, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à Luxembourg et datée du 14 février 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Corallium Investments S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 2.** L'objet social de la Société consiste en la création, l'administration et la gestion d'une société de droit luxembourgeois, sous la forme légale d'une société en commandite par actions (S.C.A.), ayant la qualité de société de titrisation

au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée de temps à autres (ciaprès, la «Loi sur la Titrisation de 2004»).

La Société peut également prendre des participations, de quelque sorte que ce soit, dans des sociétés commerciales, industrielles, financières ou autre, au Luxembourg ou à l'étranger; d'acquérir des valeurs et des droits au moyen de participation, contribution, souscription, prise ferme ou option, négociation, ou de tout autre manière, dont entre autre l'acquisition, l'exploitation et le développement de brevets et licences; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société à un intérêt toute assistance, prêts, avances ou garanties, et enfin d'accomplir toute opération directement ou indirectement liées à son objet.

La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'actionnaire commandité de la société de titrisation sous la forme légale d'une société en commandite par actions (S.C.A.).

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec toutes les matières décrites ci-dessus, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé trente et un mille euros (31.000.EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (310 .-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé, même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

**Art. 5.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, mail ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établie durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

**Art. 10.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

**Art. 11.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

**Art. 12.** L'exercice social de la Société commencera le 1<sup>er</sup> janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 13.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

**Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription et Libération*

Le comparant ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

- Corallium Investments AB (Sweden), prénommée .....	100 actions
TOTAL: .....	100 actions

Toutes les actions ont été libérées à hauteur de 100% par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2012.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2013.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700.-).

#### *Résolutions*

Le comparant ci-avant désigné, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

A été appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Claes Lundström, Investment and Marketing Consultant, né le 25 décembre 1972 à Danderyd, Suède, demeurant à Postlada 7075, S-17186 Solna (Suède),

Le mandat d'administrateur unique se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2017.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, Avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B75.354;

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2017.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: V. Mangeon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 mai 2012. LAC/2012/22327. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060022/386.

(120085086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Yaas Trading Company (Y.T.C.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8283 Kehlen, 8, rue Beichel.

R.C.S. Luxembourg B 48.890.

L'an deux mil douze, le vingt-deux mai.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de la société à responsabilité limitée

YAAS TRADING COMPANY (Y.T.C.)

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-8283 Kehlen, 8 rue Beichel,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.890,

constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 septembre 1994, publiée au Mémorial C numéro 8 de 1995, page 339, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 7 juin 1996, publié au Mémorial C numéro 496 du 3 octobre 1996, page 23.775.

Ont comparu:

1) Monsieur Maqsood RAZVI, directeur de société, né le 22 février 1954 à Karachi (Pakistan), demeurant à L-8283 Kehlen, 8 Cité Beichel;

2) Madame Nosrat Fatimeh RAZVI née KAZEMI, sans état particulier, née le 18 novembre 1953 à Karachi (Pakistan), demeurant à L-8283 Kehlen, 8 Cité Beichel, ici représentée par Monsieur RAZVI Maqsood

Les parties comparantes détiennent l'ensemble des 500 parts sociales de la société.

Les associés uniques ont prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

Les associés uniques décident de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet la promotion de contacts et de relations d'affaires au niveau national et international, le développement de technologies, de concepts, de produits et services ainsi que l'assistance de ceux-ci, le développement de stratégies de promotion, de marketing et de développement de marchés, le conseil en marketing, en communication et en création événementiel, le commerce de toutes sortes de produits et de biens, l'exploitation de brevets, de licences et de concessions, la promotion et le courtage de tous biens immobiliers, la prise de participations.

La Société a en outre pour objet le conseil en ressources humaines, l'organisation de formations continues ainsi que la formation en général.

Elle peut également faire toutes opérations de marketing et de développement tant en général que pour des solutions IT, y inclus web marketing, web design et web promotion.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

*Deuxième résolution*

Les associés uniques constatent la conversion du capital social de francs luxembourgeois en euros. En conséquence le capital social s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68.-€) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (24,79.-€) chacune.

*Troisième résolution*

Les associés uniques décident d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinq euros trente-deux cents (105,32.-€) pour le porter de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents 12.394,68.-€ à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) sans création de nouvelles parts sociales.

*Quatrième résolution*

Par conséquent, les associés uniques décident de modifier l'article 6 des statuts de ladite société pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-€) chacune.»

*Cinquième résolution*

Les associés uniques constatent que les parts sociales sont actuellement souscrites comme suit:

*Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Maqsood RAZVI, directeur de société, né le 22 février 1954 à Karachi (Pakistan), demeurant à L-8283 Kehlen, 8 Cité Beichel; . . . . .	250 parts sociales
2) Madame Nosrat Fatimeh RAZVI née KAZEMI, sans état particulier, née le 18 novembre 1953 à Karachi (Pakistan), demeurant à L-8283 Kehlen, 8 Cité Beichel . . . . .	250 parts sociales
Total: . . . . .	500 parts sociales

*Déclaration en matière de blanchiment*

Les associés uniques déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cents euros (1.300.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connus du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M. RAZVI, K. REUTER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 mai 2012. Relation: EAC/2012/6645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): M.HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 31 mai 2012.

Référence de publication: 2012063481/83.

(120089007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Finnist Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 52.079.613,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

R.C.S. Luxembourg B 151.201.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of April,

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, was held a an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Finnist Real Estate S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, having a share capital of USD 146.503.644, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 151.201 (the Company).

The Company was incorporated on 28 January 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 573 of 17 March 2010. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 27 April 2011 pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in

replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1713 of 28 July 2011.

There appeared:

(1) Russian Acquisition Company N°2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 7, Val Ste-Croix, L-1371 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.846, holder of 117,202,917 shares in the share capital of the Company, hereby represented by Paul Lanois, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

and

(2) Peletano Holdings Limited, a limited liability company incorporated in Cyprus whose registered office is at 3 Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosia, Cyprus, holder of 29,300,727 shares in the share capital of the Company, hereby represented by Paul Lanois, lawyer residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The parties referred under item (1) and (2) above are collectively referred to below as the Shareholders.

The powers of attorney after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Shareholders and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Meeting, represented as stated here above, requests the undersigned notary to record the following records the following:

I. That all of the 146,503,644 (one hundred and forty six millions five hundred and three thousand six hundred and forty-four) shares of the Company, each having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), representing the entire subscribed share capital of the Company of USD 146,503,644 (one hundred and forty six millions five hundred and three thousand six hundred and forty-four United States Dollars) are present or duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda.

II. That the Meeting wishes to pass resolutions on the following items:

(1) Waiver of convening notices;

(2) Reduction of the share capital of the Company by USD 94,424,031 (ninety four millions four hundred and twenty-four thousand thirty-one United States Dollars), to bring it from its present amount of USD 146,503,644 (one hundred and forty-six millions five hundred and three thousand six hundred and forty-four United States Dollars) to USD 52,079,613 (fifty-two millions seventy nine thousand six hundred and thirteen United States Dollars) by way of cancellation of 94,424,031 (ninety four millions four hundred and twenty-four thousand thirtyone) shares in the Company, each with a par value of USD 1 (one United States Dollar), such reduction and cancellation to be applied in proportion to the shareholdings of the shareholders;

(3) Subsequent amendment of article 4.1 of the Articles in order to reflect the share capital reduction specified under item (2) above;

(4) Amendment to the register of the Company in order to reflect the above cancellation of shares with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancellation of shares in the register of the Company; and

(5) Miscellaneous.

III. That the Meeting passes resolutions on the following items:

*First resolution*

The entire corporate share capital of the Company being present or represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The share capital of the Company is reduced by USD 94,424,031 (ninety four millions four hundred and twenty-four thousand thirty-one United States Dollars), to bring it from its present amount of USD 146,503,644 (one hundred and forty-six millions five hundred and three thousand six hundred and forty-four United States Dollars) to USD 52,079,613 (fifty-two millions seventy nine thousand six hundred and thirteen United States Dollars) by way of cancellation of 94,424,031 (ninety four millions four hundred and twentyfour thousand thirty-one) shares in the Company, each with a par value of USD 1 (one United States Dollar), such reduction and cancellation to be applied in proportion to the shareholdings of the shareholders.

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend article 4.1 of the Articles in order to reflect the above cancellation of shares so that it may now read as follows:

" 4.1. The Company's subscribed share capital is set at USD 52,079,613 (fifty-two millions seventy nine thousand six hundred and thirteen United States Dollars), represented by 52,079,613 (fifty-two millions seventy nine thousand six hundred and thirteen United States Dollars) Shares having a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

*Fourth resolution*

The Meeting resolves to amend the register of the Company in order to reflect the above cancellation of shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the above cancellation of shares in the register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the proxyholder of the Meeting, the proxyholder of the Meeting signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Finnist Real Estate S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, avec un capital social de 146.503.644, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.201 (la Société).

La Société a été constituée le 28 janvier 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 573 du 17 mars 2010. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 avril 2011 suivant un acte de Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1713 du 28 juillet 2011.

Ont comparu:

(1) Russian Acquisition Company No. 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.846, détenant 117.202.917 parts sociales dans la Société, représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

et

(2) Peletano Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit de Chypre, domiciliée chez une société Chypriote ayant son siège social au Thasou 3, Dadlaw House, P.C. 1520, Nicosie, Chypre, et immatriculée au registre de commerce sous le numéro HE259956, détenant 29,300,727 parts sociales dans la Société, représentée par Paul Lanois, avocat, demeurant professionnellement au Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les parties visées au point (1) et (2) ci-dessus sont collectivement désignées ci-après les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Assemblée détient 146.503.644 (cent quarante-six millions cinq cent trois mille six cent quarante quatre) parts sociales de la Société, chacune d'une valeur de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de USD 146.503.644 (cent quarante-six millions cinq cent trois mille six cent quarante quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) et peut donc valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;

II. L'Assemblée désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 94,424,031 (quatre-vingt quatorze millions quatre cent vingt quatre mille trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 146,503,644 (cent quarante-six millions cinq cent trois mille six cent quarante-quatre Dollars

des Etats-Unis d'Amérique) à USD 52,079,613 (cinquante deux millions soixante-dix neuf mille six cent treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation de 94,424,031 (quatre-vingt quatorze millions quatre cent vingt-quatre mille trente et un) parts sociales de la Société d'une valeur de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), cette réduction de capital et annulation de parts sociales se faisant au prorata des parts respectives de chaque associé;

3. Modification consécutive de l'article 4.1 des Statuts de façon à y refléter la réduction du capital social visée sous le point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre de la Société afin d'y refléter l'annulation des parts sociales et octroi de pouvoir et d'autorité à tout gérant de la Société de procéder, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de l'annulation des parts sociales dans le registre de la Société; et

5. Divers.

III. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, se considère comme dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 94.424.031 (quatre-vingt quatorze millions quatre cent vingt quatre mille trente et un Dollars des Etats-Unis d'Amérique), afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD 146.503.644 (cent quarante-six millions cinq cent trois mille six cent quarante-quatre Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 52.079.613 (cinquante deux millions soixante-dix neuf mille six cent treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique) par voie d'annulation de 94.424.031 (quatre-vingt quatorze millions quatre cent vingt-quatre mille trente et un) parts sociales de la Société d'une valeur de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique), cette réduction de capital et annulation de parts sociales se faisant au prorata des parts respectives de chaque associé.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4.1 des Statuts afin d'y refléter l'annulation ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est établi au montant de USD 52.079.613 (cinquante deux millions soixante-dix neuf mille six cent treize Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par 52.079.613 (cinquante deux millions soixante-dix neuf mille six cent treize) Parts Sociales ayant une valeur nominale de USD 1 (un Dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre de la Société afin d'y refléter l'annulation des parts sociales et donne pouvoir et autorité par les présentes à tout gérant de la Société de procéder sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société de l'annulation susmentionnée et d'accomplir toutes les formalités y relatives (en ce compris, pour éviter tout doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

*Estimation des frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (€ 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de l'Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lanois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 avril 2012. Relation: EAC/2012/5367. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012060121/178.

(120084423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**I Lock You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 145.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060174/10.

(120085527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**I Lock You S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 145.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060175/10.

(120085528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Immobilco 62 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 84.457.

EXTRAIT

Il convient de noter que:

- Mme Johanna Dirkje Martina Van Oort a présenté sa démission en tant que gérante de la Société en date du 23 février 2011

- M. Ivo Hemelraad a présenté sa démission en tant que gérant de la Société en date du 8 mai 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Référence de publication: 2012060176/15.

(120085111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 68.184.

*Extrait des résolutions des associés du 8 décembre 2011*

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a approuvé la cooptation de Monsieur Steven Willingham à la fonction d'administrateur «B» depuis le 30 juillet 2010 jusqu'au 9 décembre 2010.

2. L'assemblée a réélu M. Steven Willingham demeurant professionnellement à 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur «B» pour la période commençant le 9 décembre 2010 et se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2012.

3. L'assemblée a réélu:

- M. Andrew Wood demeurant professionnellement à 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Royaume-Uni à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2012;

- Mme Julie Mossong demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à la fonction d'administrateur «B» pour la période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2012;

- M. Eric Goodwin demeurant professionnellement à 30 The Bond, 30 Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie à la fonction d'administrateur «A» pour la période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2012;

- M. Paul Hooper demeurant professionnellement à 30 The Bond, 30 Hickson Road, NSW 2000 Millers Point, Sydney, Australie à la fonction d'administrateur «A» pour la période se terminant lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle de 2012;

*Pour Macquarie Global Real Estate Advisors (Lux) S.A.*

Signature

Référence de publication: 2012063525/28.

(120089466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Imprimerie J.P. Meyer, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 14.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060179/10.

(120084641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Perunna S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.275.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 8 mai 2012*

1) Mme Virginie DOHOGNE a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration.

2) Mme Valérie PECHON, administrateur de sociétés, née à Caracas (Venezuela), le 10 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

3) Mme Valérie PECHON, pré-nommée, a été nommée comme présidente du conseil d'administration.

Luxembourg, le 24 mai 2012.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Perunna S.A.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060316/19.

(120084658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Libra Financière pour l'Edition S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 8 mai 2012 à 11.30 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Koen Lozie, Administrateur, de Monsieur Joseph Winandy, Administrateur et Président et de COSAFIN S.A., Administrateur.

L'assemblée décide de renouveler le mandat de la société The Clover 4, rue d'Arlon L-8399 Windhof en tant que Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012060235/17.

(120084899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Indigo Capital V (Walter) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 151.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060181/9.

(120084840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**IVPC, InteresseVertriedung Personal CNFPC, Association sans but lucratif,  
(anc. IVPCE, InteresseVertriedung Personal CNFPC Ettelbruck).**

Siège social: L-8055 Bertrange, 27, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg F 7.851.

**Art. 1<sup>er</sup>.** «L'association est dénommée "InteresseVertriedung Personal CNFPC Ettelbruck" (ci-dessus dénommée IVPCE) a.s.b.l.» est remplacé par «L'association est dénommée "InteresseVertriedung Personal CNFPC" (ci-dessus dénommée IVPC) a.s.b.l.»

**Art. 2.**

1. «IVPCE est une association professionnelle représentant le personnel du CNFPC Ettelbruck et a notamment pour mission (en se basant sur l'article 36 du statut des fonctionnaires)» est remplacé par «IVPC est une association professionnelle représentant le personnel du CNFPC et a notamment pour mission (en se basant sur l'article 36 du statut des fonctionnaires)»

2. «IVPCE est indépendante de toute organisation, mouvement ou institution privée ou publique. Son action doit servir à éclairer, informer et améliorer la coopération et coordination professionnelle au sein du CNFPC Ettelbruck.» est remplacé par «IVPC est indépendante de toute organisation, mouvement ou institution privée ou publique. Son action doit servir à éclairer, informer et améliorer la coopération et coordination professionnelle au sein du CNFPC.»

3. «Les objectifs de IVPCE définis ci-dessus, doivent être rencontrés dans les structures de son organisation, les programmes et les méthodes d'information et de recherche, et le financement de ses activités.» est remplacé par «Les objectifs de IVPC définis ci-dessus, doivent être rencontrés dans les structures de son organisation, les programmes et les méthodes d'information et de recherche, et le financement de ses activités.»

**Art. 3.** «Ne peuvent devenir membres actifs que des personnes travaillant au sein du CNFPC Ettelbruck.» est remplacé par «Ne peuvent devenir membres actifs que des personnes travaillant au sein du CNFPC.»

Référence de publication: 2012063521/26.

(120089256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Interactive Creatures Environment Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.981.

Au terme des cessions de parts ayant eu lieu en date du 2 avril 2012 la société anonyme DELTA LOGIC S.A. ayant son siège social à L-2311 Luxembourg 55-57, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54.357 détient les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060182/13.

(120084651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**International Computers Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7371 Helmdange, 7, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.291.

Je soussigné, Monsieur Nicolae Sorin Dobrescu, déclare en ma qualité de gérant de la société International Computers Consulting S.à r.l., RC B109291, donne mon consentement à la cession des parts du 15 janvier 2012.

J'informe par la présente, que Monsieur Nicolae Sorin Dobrescu devient le propriétaire des 100 parts sociales de la société International Computers Consulting S.à r.l., RC B109291.

Monsieur Nicolae Sorin Dobrescu devient dès à présent l'associé unique de ladite société.

Fait à Helmdange, le 23 mai 2012.

Nicolae Sorin Dobrescu.

Référence de publication: 2012060183/13.

(120084530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Sabre International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.551.795,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.396.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of the month of February.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 125.399, being the sole shareholder of Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125.396, incorporated by deed of notary Me Blanche Moutrier, on 19 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 23 May 2007 number 949 and amended for the last time by deed of the notary Me Léonie Grethen dated 10 August 2011, published in the Mémorial number 2388 of 6 October 2011, represented by Me Rachel Germain, maître en droit, residing in Luxembourg, as proxyholder pursuant to a proxy dated 24 February 2012.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole shareholder holds all forty-three thousand one hundred seven (43,107) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the issued share capital of the Company from one million five hundred eight thousand seven hundred forty-five US Dollars (USD 1,508,745) to one million five hundred fifty-one thousand seven hundred ninety-five US Dollars (USD 1,551,795) by the issue of one thousand two hundred thirty (1,230) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be paid up together with an aggregate share premium of three hundred ninety-three thousand three hundred thirty-one US Dollars (USD 393,331) resulting in an aggregate subscription price of four hundred thirty-six thousand three hundred eighty-one US Dollars (USD 436,381).

B. Subscription and payment of four hundred thirty-six thousand three hundred eighty-one US Dollars (USD 436,381) by the sole shareholder of the Company by payment in cash (the "Contribution Amount").

C. Allocation out of the Contribution Amount of forty-three thousand fifty US Dollars (USD 43,050) to the share capital and of three hundred ninety-three thousand three hundred thirty-one US Dollars (USD 393,331) to the freely distributable share premium account.

D. Consequential amendment of the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation.

The decisions taken by the sole shareholder are as follows:

*First resolution*

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from one million five hundred eight thousand seven hundred forty-five US Dollars (USD 1,508,745) to one million five hundred fifty-one thousand seven hundred ninety-five US Dollars (USD 1,551,795) by the issue of one thousand two hundred thirty (1,230) new shares of a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each to be subscribed for by the sole shareholder of the Company (the "New Shares") together with an aggregate share premium of three hundred ninety-three thousand three hundred thirty-one US Dollars (USD 393,331).

*Second resolution*

The New Shares referred to above together with the share premium of three hundred ninety-three thousand three hundred thirty-one US Dollars (USD 393,331) have been subscribed and paid in full by contribution in cash of four hundred thirty-six thousand three hundred eighty-one US Dollars (USD 436,381) (the "Contribution Amount") by the sole shareholder of the Company, prenamed, represented by Me Rachel Germain, pursuant to a proxy dated 24 February 2012.

Evidence of the payment of the subscription price of four hundred thirty-six thousand three hundred eighty-one US Dollars (USD 436,381) has been shown to the notary.

### *Third resolution*

It is resolved to allocate out of the Contribution Amount an amount of forty-three thousand fifty US Dollars (USD 43,050) to the share capital and three hundred ninety-three thousand three hundred thirty-one US Dollars (USD 393,331) to the freely distributable share premium account.

### *Fourth resolution*

As a result of the preceding increase of share capital, it is resolved to amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation so as to read as follows: "The issued share capital of the Company is set at one million five hundred fifty-one thousand seven hundred ninety-five US Dollars (USD 1,551,795) divided into forty-four thousand three hundred thirty-seven (44,337) shares with a nominal value of thirty-five US Dollars (USD 35) each."

### *Cost and Expenses*

The costs, expenses, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and the French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de février.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Sabre Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.399, étant l'associé unique de Sabre International (Luxembourg) S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.396, constituée par un acte du notaire Me Blanche Moutrier du 19 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 949 du 22 mai 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire Me Léonie Grethen du 10 août 2011, publié au Mémorial numéro 2388 du 6 octobre 2011, représentée par M<sup>e</sup> Rachel Germain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration datée du 24 février 2012.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les quarante-trois mille cent sept (43.107) parts sociales émises de la Société, de sorte que des résolutions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

A. Augmentation du capital social émis de la Société d'un million cinq cent huit mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (1.508.745 USD) à un million cinq cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (1.551.795 USD) par l'émission de mille deux cent trente (1.230) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrite par l'associé unique ensemble avec une prime d'émission de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente et un dollars des Etats-Unis (393.331 USD) équivalant à un prix de souscription total de quatre cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un dollars des Etats-Unis (436.381 USD).

B. Souscription et libération de quatre cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un dollars des Etats-Unis (436.381 USD) par l'associé unique de la Société par un apport en espèces («Le Montant de l'Apport»).

C. Affectation de quarante-trois mille cinquante dollars des Etats-Unis (43.050 USD) au capital social et de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente et un dollars des Etats-Unis (393.331 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

D. Modification subséquente de la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un million cinq cent huit mille sept cent quarante-cinq dollars des Etats-Unis (1.508.745 USD) à un million cinq cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (1.551.795 USD) par l'émission de mille deux cent trente (1.230) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société

(les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente et un dollars des Etats-Unis (393.331 USD).

#### *Deuxième résolution*

Les Nouvelles Parts Sociales auxquelles il est fait référence ci-dessus ensemble avec la prime d'émission de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente et un dollars des Etats-Unis (393.331 USD) ont été souscrites et libérées intégralement par un apport en espèces de quatre cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un dollars des Etats-Unis (436.381 USD) («Le Montant de l'Apport») par l'associé unique de la Société, prémentionné, représenté par Me Rachel Germain, conformément à une procuration datée du 24 février 2012.

Preuve du paiement du prix de souscription d'un montant de quatre cent trente-six mille trois cent quatre-vingt-un dollars des Etats-Unis (436.381 USD) a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'affecter à partir du Montant de l'Apport un montant de quarante-trois mille cinquante dollars des Etats-Unis (43.050 USD) au capital social émis et de trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente et un dollars des Etats-Unis (393.331 USD) au compte de la prime d'émission librement distribuable.

#### *Quatrième résolution*

Suite à l'augmentation précitée du capital social, il est décidé de modifier la première phrase du premier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit: «Le capital social émis de la Société est fixé à un million cinq cent cinquante et un mille sept cent quatre-vingt-quinze dollars des Etats-Unis (1.551.795 USD) divisé en quarante-quatre mille trois cent trente-sept (44.337) parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD) chacune.»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de son augmentation de capital sont évalués à trois mille euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Germain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mars 2012. Relation: LAC/2012/10647. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): I. Thill.*

Référence de publication: 2012063362/136.

(120089701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

### **Sofipart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

R.C.S. Luxembourg B 82.256.

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOFIPART S.A.", (ci-après la "Société"), ayant son siège social à L-3330 Crauthem, 6, rue Emile Barthel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 82.256, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 27 juin 2001. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude GEORGES, ingénieur technicien, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un associé unique.
2. Transfert du siège social vers L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères
3. Refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de transférer l'adresse du siège social vers L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères.

*Troisième résolution*

Suite au constat qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte complète des statuts, sans modifier l'objet social, pour les mettre en conformité avec les dispositions modificatives de la loi du 25 août 2006 ayant prévu, entre autres, la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits statuts auront désormais la teneur suivante:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il existe par les présentes une société anonyme, sous la dénomination de "SOFIPART S.A." (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participation financière.

La société est autorisée à procéder à toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières dans le cadre de son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

### **Titre II. - Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le conseil d'administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

Le conseil d'administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil d'administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III. - Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'associé unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### Titre IV. - Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration choisit en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V. - Surveillance de la Société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI. - Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### **VII. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### **VIII. Modification des statuts**

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### **IX. Dispositions finales - Loi applicable**

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Troisième résolution*

L'associé unique décide, par vote spécial, de donner décharge aux anciens administrateurs et à l'administrateur-délégué, pour leur activité de gestion jusqu'en date de ce jour.

##### *Quatrième résolution*

L'associé unique nomme Monsieur Claude GEORGES, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 18 novembre 1972, demeurant à L-5775 Weiler-la-Tour, 8, rue des Primevères comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2017.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Claude GEORGES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mars 2012. Relation GRE/2012/1095. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 mai 2012.

Référence de publication: 2012060383/235.

(120085302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 107.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060184/10.

(120085006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Invenergy Poland Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 140.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Invenergy Poland Holdings S.à r.l.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060185/11.

(120084506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A., Société Anonyme,  
(anc. ArcelorMittal Long Carbon Europe).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 79.343.

In the year two thousand twelve, on the twenty-fourth of May.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Appeared:

the sole shareholder of the public limited company [société anonyme] "ArcelorMittal Long Carbon Europe", with registered office at 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, registered in the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 79.343, hereinafter referred to as "the Company", incorporated pursuant to notarial deed enacted on 27 November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on 29 June 2001, number 489. The Articles of Association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 31 July 2008, which deed has been published in the Mémorial, on October 1<sup>st</sup>, 2008, number 2393,

namely:

"Ispat Holding GmbH", an Austrian company established and having its registered office at Wagramerstrasse 19, 1220 Vienna, Austria, entered then in Vienna the Register of Commerce and Companies, under the number HG Wien FN 168096,

represented by Ms Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, with professional address in Luxembourg,  
pursuant to an instrument of proxy in unattested form, issued at Luxembourg on 10 May 2012,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting as the sole shareholder of the Company, agrees to dispense with the formal rules governing the holding of an extraordinary general meeting, such as convening notices, the agenda, and the appointment of officers of the meeting, acknowledging that it is fully appraised of the decisions to be taken.

Following discussion, it has taken the following resolution:

*Resolution*

The sole shareholder resolves to modify the denomination of the company into "ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A."

In consequence, article 2 of the articles of incorporation is amended and will from now on read as follows:

**Art. 2.** "The name of the Company is "ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A."

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Le seul et unique actionnaire de la société anonyme «ArcelorMittal Long Carbon Europe», ayant son siège social au 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 79.343, ci-après dénommée la «Société», constituée suivant acte notarié du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 489 du 29 juin 2001. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2008, publié au 1<sup>er</sup> Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2393 du octobre 2008,

à savoir:

«Ispat Holding GmbH», société de droit autrichien avec siège social au Wagramerstrasse 19, 1220 Vienne, Autriche, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Vienne sous le numéro HG Wien FN 168096,

représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 10 mai 2012,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

La société comparante, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

Après discussion, elle prend la résolution suivante:

*Résolution*

L'actionnaire décide de changer la dénomination sociale de la société en «ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.».

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2.** «La société a pour dénomination «ArcelorMittal Tubular Products Luxembourg S.A.».

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mai 2012. Relation: EAC/2012/6813. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012062898/77.

(120089162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Larisse SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.832.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mai 2012*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK. L'Assemblée désigne à partir du 11 mai 2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING. L'Assemblée désigne à partir du 11 mai 2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LARISSE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2012060230/20.

(120085404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**IK3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9452 Bettel, 59, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 24/05/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012060186/10.

(120085284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Imarko Research S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 108.005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012060188/13.

(120085119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.897.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

SES, a public limited company, with registered office at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 81.267,

represented by Ms Anne Reuland, employee, having her professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg) by virtue of a proxy given under private seal on 9<sup>th</sup> May 2012.

That proxy duly signed "ne varietur" by the appearing party and the notary is attached to hereof for legal publication.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a Luxembourg corporation, of which it has agreed the Articles of Incorporation as follows:

**Part 1. Name, Registered office, Object and Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a corporation (société anonyme) under the name of SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A. (the "Corporation").

**Art. 2.** The registered office is established in Betzdorf.

The registered office can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office or with the ease of communications with such office, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg corporation. The decision of such a transfer of the registered office will be published to third parties by one of the executive bodies that are entitled to represent the Corporation within the day-to-day management.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors. These can be transferred or liquidated upon decision of the Board.

**Art. 3.** The Corporation is established for an unlimited period.

The Corporation may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of incorporation.

**Art. 4.** The object of the Corporation is to effect in Luxembourg or abroad all reinsurance operations in all branches, excluding all direct insurance operations, the management of all reinsurance companies, the acquisition of direct or indirect interests in all companies or undertakings, that have the same or a similar corporate object and that may have a favourable impact on the development of its activities, more generally any investment activities in securities or property and any other commercial, civil or financial transactions that could be directly linked to the corporate object.

## Part 2. Share capital, Shares

**Art. 5.** The share capital is set at five million and forty thousand US dollars (USD 5,040,000) represented by one thousand (1,000) shares without a designation of a nominal value.

**Art. 6.** The shares shall be in registered form and a shareholders' register kept at the registered office shall contain the precise designation of each shareholder, the indication of the quantity and the sequence number of his shares, the indications of the payments done and, if applicable, their transfer with the relevant date.

Certificates stating these inscriptions will be delivered to the shareholders.

Such certificates shall be signed by two members of the Board of Directors. The signatures shall be either manual, printed or in facsimile.

Any transfer of shares shall be recorded in the Register of Shares by delivery to the Corporation of an instrument of transfer satisfactory to the Corporation, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the Board of Directors or by one or several persons duly authorised therefore by the Board of Directors.

The Corporation recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Corporation. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## Part 3. Management

**Art. 7.** The Corporation shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, appointed by the General Meeting of Shareholders. In the event of a vacancy in the office of a Director, the remaining Directors may meet and elect an interim Director: in this case the next General Meeting of Shareholders will proceed to the final election.

They shall at a maximum be elected for a period of three years and they shall be eligible for re-appointment.

The number of Directors and the duration of their mandate are fixed by the General Meeting of Shareholders.

**Art. 8.** The Board of Directors shall choose from its members a Chairman and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a Director and who may be instructed to keep the minutes of the meeting of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

The Chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors, but in his absence the members of the Board of Directors may appoint another Director as Chairman pro tempore by vote of a majority of the Directors present or represented at any such meeting. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or any two Directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four (24) hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason for the urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telefax or e-mail of each Director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telefax or e-mail another Director as his proxy. A Director may not represent more than one of his colleagues.

The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting, the Directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the Board, if any, failing whom by any Director.

Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any Director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communication equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing, which may consist of one or several documents as a circular resolution signed by each Directors without any exception. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by any two Directors. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any two Directors.

**Art. 10.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all act necessary or useful for accomplishing the Corporation's object, unless an act is expressly reserved by law or by the present articles of incorporation to the General Meeting of Shareholders.

The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation and the representation of the Corporation within such dayto-day management to one or more Directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders.

The responsibility of these persons, in relation to this management, is determined in accordance with general rules of the mandate.

The delegation of the day-to-day management to a member of the Board obliges the Board to annually report to the General Meeting of Shareholders the amounts of salaries, fees and other advantages paid to the mandated individual.

**Art. 11.** The Corporation shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two directors of the Company or (ii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

**Art. 12.** In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a Director or as a Shareholder or of any affiliated corporation of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, he must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A Director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting starts.

Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Corporation, shall be obliged to inform the Board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting, but will be counted in the quorum. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Corporation.

#### **Part 4. Control**

**Art. 13.** The annual accounts will be subject to an external audit to be performed annually by an independent auditor, to be chosen on a list agreed to by the Insurance Commissioner.

**Art. 14.** The General Meeting of Shareholders can decide an indemnity or a fixed or variable remuneration, to be recorded as general expenses, to the Directors or officers.

#### **Part 5. Meeting of Shareholders**

**Art. 15.** The General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office or such other place as may be specified in the notice of meeting, on the last Thursday of March at 11.45 a.m. If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

The General Meetings of Shareholders, including the statutory annual meeting, may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board of Directors, circumstances of force majeure so require.

**Art. 16.** If all the shareholders are present or represented at the General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 17.** The convening notices for the General Meeting of Shareholders shall include the agenda of the meeting and shall be sent by registered mail to each Shareholder, at least eight days before the meeting.

A Shareholder may act at any Meeting of Shareholders by appointing in writing, by telefax or E-mail as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine the rules for proxies and require that proxies are deposited at a specified place at the latest the day before the meeting.

**Art. 18.** The General Meeting of Shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Directors or, on his absence, by the person designated by the meeting.

Unless otherwise provided by law, the decisions shall be taken, irrespectively of the number of shares represented, by a simple majority. Each share entitles the holder to one vote.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman of the Board or by any two Directors.

### **Part 6. Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 19.** The accounting year of the Corporation shall begin on the first day January and shall terminate on the last day of December of each year.

**Art. 20.** From the annual net profit shown in the financial statements of the Corporation, five per cent shall be allocated to the legal reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent of the share capital of the Corporation.

The General Meeting of Shareholders shall decide on the allocation of the surplus of profits.

A distribution of an interim dividend is authorised. The relating laws applicable at the date of distribution have to be respected.

### **Part 7. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** The Corporation may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders following the presence and majority provisions required by law for a change in the articles of incorporation.

In the event of the dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidator(s), who may be physical persons or legal entities appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Corporation.

**Art. 22.** The present articles of incorporation may be amended from time to time by a General Meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies.

### **Part 8. General dispositions**

**Art. 23.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the law of August 10, 1915, as amended, on commercial companies or of the Luxembourg law of December 6, 1991, as amended, relating to the insurance sector.

#### *Subscription*

The share capital is subscribed as follows:

The appearing party SES hereby declares to subscribe all the one thousand shares (1,000) representing the total share capital of the Company and to fully pay them up in cash, as result the Corporation has at its disposal the sum of five million forty thousand US dollars (USD 5,040,000) as was certified to the notary executing this deed, who specifically states this.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled.

#### *Valuation of cost*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, fees or charges in whatever form it may be, incurred or charged to the Corporation as a result of its formation, is approximately valued at three thousand five hundred euros (EUR 3,500).

### *Transitory dispositions*

The Annual Shareholder's Meeting will be held for the first time on 28<sup>th</sup> March 2013. The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation and shall terminate on the last day of December 2012.

### *Extraordinary General Meeting*

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three (3), with the majority residing in Luxembourg.
2. The following have been appointed as directors for a three year period:
  - a. Mr Andrew Browne, Chief Financial Officer SES, born on 4<sup>th</sup> June 1955 in Dublin, having his professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg);
  - b. Mr Romain Bausch, President and CEO SES, born on 3<sup>rd</sup> July 1953 in Luxembourg, having his professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg);
  - c. Mr John Purvis, Executive Vice President & General Counsel, born on 15<sup>th</sup> June 1962 in Lee-on-the-Solent, having his professional address at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg).
3. Ernst & Young Luxembourg S.A., with registered office at 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach (Luxembourg), registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 88.019, is appointed as independent auditor.
4. Mr Brian Collins, born on 25<sup>th</sup> February 1974 in Dublin, having his professional address at 74, rue de Merl, Luxembourg, has been appointed as licensed manager, as required by the article 94.6 of the amended law of December 6, 1991.
5. The term of office of the independent auditor shall be at the issue of the statutory annual general meeting of shareholders to be held in 2013 which will have decided on the annual accounts of the year 2012.
6. The registered office is set at Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The documents having been read to the proxyholder of the person appearing, the said person signed with the notary the present deed.

### **Suit la version française:**

L'an deux mille douze, le onze mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SES, une société anonyme ayant son siège social au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg), inscrite au Registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.267,

représentée par Madame Anne Reuland, employée, domiciliée professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg), en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé en date du 9 mai 2012.

Cette procuration restera, après avoir été signée et paraphée «ne varietur» par la comparante et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société anonyme luxembourgeoise par la présente et dont elle a établi les statuts comme suit:

### **Titre 1<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet et Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A. (la «société»).

**Art. 2.** Le siège social est établi à Betzdorf.

Le siège social peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège ou la communication aisée avec ce siège, se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration du transfert du siège

social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité à l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le Conseil d'Administration a la faculté de créer des agences et bureaux au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger. Il pourra ensuite les transférer ou les supprimer comme il l'entendra.

**Art. 3.** La société est créée pour une durée illimitée.

La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches, à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales, civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

## Titre 2. Capital social, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions quarante mille dollars (USD 5.040.000) représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives. Elles sont inscrites sur un registre des actionnaires tenu au siège de la société. Ce registre contient la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre et des numéros de ses actions, l'indication des versements effectués, ainsi que s'il y a lieu, les transferts avec leur date.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés aux actionnaires.

Ce certificat devra être signé par deux membres du Conseil d'Administration. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit sous forme télécopiée.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la société d'un instrument de transfert convenant à la société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en a été émis. Une pareille inscription sera signée par deux membres du Conseil d'Administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil d'Administration.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur l'/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter l'/les action(s) à l'égard de la société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

## Titre 3. Administration

**Art. 7.** La société est administrée par un Conseil d'Administration, comprenant trois membres au moins, nommés par l'assemblée générale des actionnaires. En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement: dans ce cas, la prochaine assemblée générale procédera à l'élection définitive.

La durée du mandat des administrateurs est fixée à trois ans au plus. Les administrateurs sont rééligibles.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, périodiquement par le Conseil d'Administration.

Le président préside les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télécopie ou e-mail de chaque réunion du Conseil d'Administration contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9.** Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs. Les mandats y sont annexés.

Les copies ou extraits à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La responsabilité de ces agents, à raison de leur gestion, se détermine conformément aux règles générales du mandat.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués aux délégués.

**Art. 11.** La société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la société ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 12.** Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. À l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la société.

#### **Titre 4. Surveillance**

**Art. 13.** Les comptes annuels seront soumis à une révision comptable externe à effectuer annuellement par un réviseur d'entreprises indépendant, à choisir sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires peut allouer aux directeurs ou administrateurs, une indemnité ou rémunération annuelle fixe ou variable, à passer par les frais généraux.

#### **Titre 5. Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mars à 11:45 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger si, suivant l'avis souverain et définitif du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 16.** Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

**Art. 17.** Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont faites par lettres recommandées adressées à chacun des actionnaires au moins huit jours avant l'assemblée générale.

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un mandataire désigné par écrit, par fax ou par e-mail, lequel mandataire peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter la formule des procurations et peut exiger que celles-ci soient déposées au lieu indiqué par lui au plus tard la veille de l'Assemblée.

**Art. 18.** Toute assemblée générale est présidée par le président du Conseil d'Administration ou, à son défaut, par la personne désignée par l'assemblée.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé pour la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions réunies à l'assemblée, à la majorité relative des voix pour lesquelles il est pris part au vote. Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

#### **Titre 6. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 20.** Sur les bénéfices nets annuels constatés par les états financiers de la société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation du surplus des bénéfices.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi à la date de ces versements.

#### **Titre 7. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les conditions de présence et de majorité prévues par la loi et par les statuts en matière de modifications aux statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

**Art. 22.** Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### **Titre 8. Dispositions générales**

**Art. 23.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'amendée concernant les sociétés commerciales et de la loi du 6 décembre 1991 telle qu'amendée sur le secteur des assurances.

##### *Souscription*

Le capital social est souscrit comme suit:

La comparante SES déclare par les présentes souscrire toutes les mille (1.000) actions représentatives du capital social de la société et les libérer en espèces, de sorte que la somme de cinq millions quarante mille dollars (USD 5.040.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont accomplies.

##### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille cinq cents Euros (EUR 3.500).

##### *Dispositions transitoires*

La première Assemblée Générale se tiendra le 28 mars 2013. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 2012.

##### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La comparante susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). La majorité doit résider au Luxembourg.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de trois ans:

a. Monsieur Andrew Browne, Chief Financial Officer SES, né le 4 juin 1955 à Dublin, résidant professionnellement au Château de Betzdorf, L6815 Betzdorf (Luxembourg);

b. Monsieur Romain Bausch, President and CEO SES, né le 3 juillet 1953 à Luxembourg, résidant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg);

c. Monsieur John Purvis, Executive Vice President & General Counsel, né le 15 juin 1962 à Lee-on-the-Solent, résidant professionnellement au Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg).

3) La société Ernst & Young Luxembourg S.A., ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg (No RCS B 88.019) est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprises indépendant.

4) Monsieur Brian Collins, né le 25 février 1974 à Dublin, résidant professionnellement à 74, rue de Merl, Luxembourg, est appelée aux fonctions de dirigeant, telles que définies par l'article 94.6 de la loi modifiée du 6 décembre 1991.

5) Le mandat du réviseur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de l'année 2012.

6) Le siège social est fixé à Château de Betzdorf, L-6815 Betzdorf (Luxembourg).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et anglais la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. REULAND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2012. LAC/2012/22620. Reçu soixante-quinze euros (€ 75.).

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2012.

Référence de publication: 2012060376/419.

(120084552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Immo Space S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 40.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

IMMO SPACE S.A.

Référence de publication: 2012060189/11.

(120085286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Immo-Alz, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4901 Bascharage, Zone Industrielle Bommelscheuer.

R.C.S. Luxembourg B 123.667.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23/05/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012060190/12.

(120084603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Immobilier Argile S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.262.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOBILIERE ARGILE S.A.

C. PISVIN / F. DUMONT

*Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2012060191/12.

(120085221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**CR2 S.à r.l, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-8437 Steinfort, 52, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 146.307.

*Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Steinfort en date du 31 janvier 2012*

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1 Démet le gérant technique Monsieur Rogerio AUGUSTO TAVARES demeurant à L-1741 Luxembourg 89, rue de Hollerich.

2 Accepte la nomination de Monsieur Manuel FERNANDES CASTELO demeurant à L-9577 Wiltz 51 A, route de Winseler au poste de gérant technique.

3 L'Assemblée Générale décide que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant technique et lui accorde les pouvoirs les plus larges.

Il résulte également d'une cession de parts sociales du 22 mai 2012 que Madame Helena MOREIRA PIRES cède 60 parts sociales de la société à responsabilité limitée "CR2 SARL" à Monsieur Paulo LOPES DA GRACA, qui détient ainsi 100 parts sociales de la société représentant 100% de son capital social.

Signature.

Référence de publication: 2012060500/19.

(120084079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2012.

---

**Immobilierie Beaumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.200.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 3 avril 2012 à Luxembourg*

1. Le mandat de commissaire de la société Montbrun Révision Sàrl expire en 2012 et n'est pas renouvelé.

2. L'Assemblée nomme comme nouveau Commissaire, la société AUDITEX Sàrl, 3A, Boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat portant sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2011. Auditex est nommé pour une période de 4 ans, son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2016,

Pour copie certifiée conforme

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2012060192/15.

(120084857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Global Bond Series II, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.184.

Il résulte les décisions prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;

- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

\* Monsieur Jorge Pérez Lozano

\* Monsieur Martinus C.J. Weijermans

\* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

*Pour la société*  
TMF Luxembourg S.A.  
*Domiciliataire*  
Signatures

Référence de publication: 2012063097/23.

(120089088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Immobilière Joubine S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7244 Bereldange, 15, rue de la Paix.  
R.C.S. Luxembourg B 103.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.  
*Pour compte de Immobilière Joubine Sarl*  
Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012060193/12.

(120084609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**IMMOBILIERE OLIVE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 84.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2012.

Référence de publication: 2012060194/10.

(120085449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Immoproperties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 70.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060197/9.

(120084904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Global Bond Series III, S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 156.187.

Il résulte les décisions prises par l'actionnaire unique de la Société qui s'est tenue en date du 4 mai 2012:

- acceptation de la démission de Monsieur Erik van Os en tant qu'administrateur avec effet au 4 mai 2012;
- nomination, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 4 mai 2012, de Monsieur Martinus C.J. Weijermans, né le 26 août 1970 à 's - Gravenhage (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé par les administrateurs suivants:

- \* Monsieur Jorge Pérez Lozano
- \* Monsieur Martinus C.J. Weijermans
- \* Madame Florence Rao

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2012.

*Pour la société*

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

*Domiciliataire*

Référence de publication: 2012063098/23.

(120089779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Intertravel Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INTERTRAVEL SARL*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012060200/11.

(120084637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**IT Linguistics Institute, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 113.656.

EXTRAIT

Les associés ont pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de

L-1831 Luxembourg, 151, rue de de la Tour Jacob à L-1118 Luxembourg, 15, rue Aldringen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2012.

*Pour IT Linguistics Institute, S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2012060201/15.

(120084918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**TPG - SVJ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.265.958,75.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 160.410.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-second day of the month of May.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch.

There appeared

TPG – SVJ Holdings L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, at PO BOX 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands und number MC-60365, acting through its general partner TPG Asia V Advisors, Inc., an exempted company incorporated under the laws of the Cayman Islands having its registered office at PO BOX 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands, and being registered with the Assistant Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC187947,

represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 21 May 2012,

being the sole shareholder and holding all the one million six hundred forty-six thousand three hundred seventy-five (1,646,375) shares in issue in "TPG -SVJ International S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, incorporated on 14 March 2011 by deed of Me Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1635 of 21<sup>st</sup> July 2011.

The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of Me Edouard Delosch, prenamed, on 4<sup>th</sup> May 2012, not yet published in the Mémorial.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The sole shareholder holds all the shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on the item of the agenda set out below.

(B) The items on which the resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from sixteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 16,463.75) to one million two hundred sixty-five thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 1,265,958.75) by the issue of one hundred twenty-four million nine hundred forty-nine thousand five hundred (124,949,500) new shares of a nominal value of United States Dollars cent (USD 0.01) each and a total subscription price of one million two hundred forty-nine thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 1,249,495); subscription to the new shares by the sole shareholder of the Company, payment of the total subscription price by the sole shareholder by way of a contribution in cash; allocation of the total subscription price to the share capital account of the Company; consequential amendment of article 5 of the articles of association to be read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at one million two hundred sixty-five thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and seventy-five cents (\$1,265,958.75) and divided into one hundred twenty-six million five hundred ninety-five thousand eight hundred seventy-eight (126,595,878) shares with a par value of one United States Dollars cent (USD 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following resolutions were passed:

#### *Sole resolution*

It is resolved to increase the current issued share capital of the Company from sixteen thousand four hundred sixty-three United States Dollars and seventy-five cents (USD 16,463.75) to one million two hundred sixty-five thousand nine hundred fifty-eight United States Dollars and seventy-five cents (USD 1,265,958.75) by the issue of one hundred twenty-four million nine hundred forty-nine thousand five hundred (124,949,500) new shares of a nominal value of United States Dollars cent (USD 0.01) each and a total subscription price of one million two hundred forty-nine thousand four hundred ninety-five United States Dollars (USD 1,249,495). The sole shareholder of the Company, represented as aforementioned, then subscribed to the new shares and paid the total subscription price in cash.

Evidence of the payment of the total subscription price was shown to the undersigned notary.

It is resolved to allocate the total subscription price to the share capital account of the Company.

It is resolved to consequently amend article 5 of the articles of association as set forth in the agenda.

There being no further items on which decisions need to be taken, the sole shareholder decision was closed.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand three hundred Euro (EUR 2.300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-deuxième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

TPG -SVJ Holdings L.P., un limited partnership constituée et existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrit auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-60365, agissant par son associé commandité (general partner) TPG Asia V Advisors, Inc., une société constituée sous les lois des Iles Cayman ayant son siège social au PO BOX 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, et inscrite auprès de l'Assistant Registrar of Companies des Iles Cayman sous le numéro MC-187947,

représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 21 mai 2012,

étant l'associé unique et détenant toutes les un million six cent quarante-six mille trois cent soixante-quinze (1.646.375) parts sociales émises dans «TPG – SVJ International S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée le 14 mars 2011 suivant acte par Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») du 21 juillet 2011 sous le numéro 1635.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, prénommé, le 4 mai 2012, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur le point porté à l'ordre du jour ci-dessous.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société de seize mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes (\$16.463,75) à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes de Dollar des Etats-Unis (\$1.265.958,75) par l'émission de cent vingt-quatre million neuf cent quarante-neuf mille cinq cents (124.949.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (\$ 0,01) chacune et le prix de souscription total d'un million deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollar des Etats-Unis (\$1.249.495); souscription aux nouvelles parts sociales par l'associé unique de la Société, paiement par l'associé unique du prix de souscription total par voie d'apport en espèces; allocation du prix de souscription total au capital social de la Société; par conséquent la modification de l'article 5 des statuts de façon qu'il se lise comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes de Dollar des Etats-Unis (\$1.265.958,75) divisé en cent vingt-six million cinq cent quatre-vingt-quinze mille huit cent soixante-dix-huit (126.595.878) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (\$ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

#### *Résolution unique*

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent soixante-trois Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes (USD 16.463,75) à un million deux cent soixante-cinq mille neuf cent cinquante-huit Dollars des Etats-Unis et soixante-quinze centimes de Dollar des Etats-Unis (USD 1.265.958,75) par l'émission de cent vingt-quatre million neuf cent quarante-neuf mille cinq cents (124.949.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de Dollars des Etats-Unis (USD 0,01) chacune et le prix de souscription total d'un million deux cent quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars des Etats-Unis (USD 1.249.495). L'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus, a ensuite souscrit aux nouvelles parts sociales et payé le prix de souscription total en espèces.

La preuve du paiement en espèces du prix de souscription total a été montrée au notaire soussigné.

Il est décidé d'allouer le prix de souscription total au capital social de la Société.

Il est décidé de modifier par conséquent la première phrase de l'article 5 des statuts comme indiqué dans l'ordre du jour.

En l'absence d'autres points sur lesquels des décisions doivent être prises, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Dépenses*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille trois cents Euros (EUR 2.300,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2012. Relation: DIE/2012/5996. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publications au Mémorial C.

Diekirch, le 23 mai 2012.

Référence de publication: 2012063444/136.

(120089493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

---

**Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2012060204/10.

(120084443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Kalista Developments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 121.260.

---

Par la présente, la soussignée Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à.R.L, ayant son siège social à L-1140 Luxembourg 45-47, route d'Arlon, dénonce en date du 23 mai 2012 le contrat de domiciliation qui la lie à la société anonyme KALISTA DEVELOPMENTS S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 121.260 ainsi que le siège social fixé au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Mevea Luxembourg S.à R.L.

Référence de publication: 2012060211/13.

(120084390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Keystone Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.362.

---

*Extrait du Conseil d'Administration en date du 23/05/2012*

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 23 mai 2012 que:

- les administrateurs de la société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2012060213/15.

(120085160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Office ERNEST T. FREYLINGER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 234, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.192.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 14 mai 2012*

- L'Assemblée décide de nommer comme réviseur d'entreprises agréé la société Avega Revision S.à r.l., inscrite au RCS Luxembourg sous le n ° B65192, ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund à L-2440 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra au cours de l'année 2012 en remplacement de Monsieur René MORIS, commissaire, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, mai 2012.

Signature

*Le mandataire de la société*

Référence de publication: 2012060299/16.

(120085364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Media Communication Sponsoring S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.989.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of March.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held the extraordinary general meeting of the shareholders of the private limited company ("société à responsabilité limitée") MEDIA COMUNICATION SPONSORING S.à r.l., with registered office in L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 154989, incorporated pursuant to a deed of Maître Carmina ANDRETTA, notary residing in Rome (Italy), on the 28<sup>th</sup> of February 2007, and subsequently transferred to Luxembourg, the articles of incorporation of which have been amended in compliance with Luxembourg law as stated in a deed of the undersigned notary of the 27<sup>th</sup> of July 2010, published in the Memorial C number 2175 of the 14<sup>th</sup> of October 2010.

These articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 30<sup>th</sup> of November 2011, published in the Memorial C number 529 of the 29<sup>th</sup> of February 2012.

The meeting is presided by Mr. Jacques BECKER, tax adviser, residing professionally at L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Nicole REINERT, employee, residing professionally at L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list, signed by the shareholders who are present, by the proxy-holders of the represented shareholders, by the board of the meeting and the undersigned notary. The attendance list and the proxies will remain annexed to the present deed in order to be recorded with it.

II.- As appears from the said attendance list, all the two hundred (200) shares, representing the entire capital, are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the meeting may validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Amendment of the second paragraph of article 3 of the articles of association to give it the following wording:

"Furthermore, the purpose of the company is the operation and management of a racing team and the exercise of all connected activities, any kind of sponsoring activities in the field of motorsport, as well as the sales of advertising space."

2. Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the meeting, the latter has unanimously taken the following resolution:

*Resolution*

The meeting decides to amend the second paragraph of article three of the articles of association to give it the following wording:

" **Art. 3. (Paragraph 2).** Furthermore, the purpose of the company is the operation and management of a racing team and the exercise of all connected activities, any kind of sponsoring activities in the field of motorsport, as well as the sales of advertising space."

*Costs*

The amount of the expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about eight hundred and fifty Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the appearing parties, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée MEDIA COMMUNICATION SPONSORING S.à r.l., avec siège social à L-5760 Hassel, 5, rue de Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 154989, constituée suivant acte reçu par Maître Carmina ANDRETTA, notaire de résidence à Rome (Italie), en date du 28 février 2007, et par la suite transférée au Luxembourg et dont les statuts ont été modifiés en conformité avec la loi luxembourgeoise tel que relaté dans un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2175 du 14 octobre 2010.

Ces statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2011, publié au Mémorial C numéro 529 du 29 février 2012.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques BECKER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nicole REINERT, employée, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire. La liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il résulte de la liste de présence que toutes les deux cents (200) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1. Modification du deuxième alinéa de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En outre, la société a pour objet l'exploitation et la gestion d'une écurie automobile et toutes activités connexes, toutes activités de sponsoring dans le domaine du sport automobile, ainsi que la vente d'espace publicitaire."

2. Divers.

L'assemblée ayant approuvé les déclarations qui précèdent, prend à l'unanimité la résolution suivante:

*Résolution*

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3. (Alinéa 2).** En outre, la société a pour objet l'exploitation et la gestion d'une écurie automobile et toutes activités connexes, toutes activités de sponsoring dans le domaine du sport automobile, ainsi que la vente d'espace publicitaire."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à huit cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jacques BECKER, Nicole REINERT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 mars 2012. Relation GRE/2012/1126. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 29 mai 2012.

Référence de publication: 2012060270/104.

(120084920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**KG Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.411.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060215/10.

(120084683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Kuroneko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 10, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 133.331.

---

Les comptes consolidés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060216/9.

(120085254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Kuwaiti Algerian Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 21.292.

---

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060217/11.

(120084966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Simeda, Société Anonyme.**

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 125.968.

---

**AUSZUG**

Aus dem Protokoll der Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft, welche am 31. Mai 2012 außerordentlich abgehalten wurde, geht hervor, dass:

- die Mandate von Herrn Ralph Gottschol als Verwaltungsratsmitglied und als Vorsitzender des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 31. Mai 2012 beendet wurden,
- das Mandat von Frau Gabriele Gottschol-Baasner als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 31. Mai 2012 beendet wurde,
- Herr Eric Genève, geboren am 16. Februar 1969 in Grenoble (Frankreich), beruflich wohnhaft in F-74700 Sallanches, 2237 avenue André Lasquin, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der Generalversammlung des Jahres 2017 ernannt wurde,
- Herr Richard Le Yourch, geboren am 16. August 1968 in Rochefort sur Mer (Frankreich), beruflich wohnhaft in F-74700 Sallanches, 2237 avenue André Lasquin, als Verwaltungsratsmitglied bis zum Ende der Generalversammlung des Jahres 2017 ernannt wurde,
- das Mandat des Verwaltungsratsmitglieds David Sibaud bis zum Ende der Generalversammlung des Jahres 2017 erneuert wurde.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2012063400/24.

(120089436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2012.

**Laminar Direct Capital Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012060219/10.

(120085250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Lion/Polaris Lux 4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.903.

*Extrait des résolutions prises lors de la  
réunion du Conseil d'Administration du 17 avril 2012*

En date du 17 avril 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé comme suit:

- d'élire Monsieur Richard Brekelmans, Administrateur B de la Société, en tant que Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.
- d'élire Monsieur Johan Dejang, Administrateur B de la Société, en tant que Vice-Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2012.

Stijn CURFS

*Mandataire*

Référence de publication: 2012060224/18.

(120085238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

**Mandarin Capital Management II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 168.895.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE DIX MAI.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

1) Euro China Ventures II S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par M. Massimo LONGONI, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 mai 2012;

2) M. Massimo LONGONI, né le 6 Décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

La prédite procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée -Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de Mandarin Capital Management II S.A..

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à € 31.000 (trente et un mille euro) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à € 1.000.000,- (un million d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de € 1,- (un euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 10 mai 2017, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

**Art. 9.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 10.** Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs par des signataires accrédités par lui, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

**Art. 13.** Les assemblées générales autres que l'assemblée générale ordinaire se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration.

L'ordre du jour des assemblées générales ordinaires est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

Le conseil d'administration peut pour la tenue de l'assemblée générale imposer, aux actionnaires souhaitant y assister, de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

Les assemblées générales ordinaires annuelles et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

**Art. 14.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan ne contient ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes faits en dehors des statuts, que s'ils ont été spécialement indiqués dans la convocation.

**Art. 17.** L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires; cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

**Art. 18.** Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

**Art. 19.** A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

**Art. 20.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 21.** L'assemblée générale se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

**Art. 23.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3<sup>ème</sup> lundi du mois de juin 2013 à 15.00 heures.

Par exception à l'article 8 des statuts le premier président et le premier vice-président peuvent être nommés par l'assemblée générale à tenir immédiatement après la constitution de la société.

#### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. Euro China Ventures II S.A. . . . . .	trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions	30.999
2. Massimo Longoni . . . . .	une action	1
total: . . . . .	trente et un mille actions	31.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de € 31.000 (trente et un mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation des frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.500,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo LONGONI, né le 6 décembre 1970 à Como (Italie), conseiller économique, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg;

- Monsieur Michele CANEPA, né le 23 novembre 1972 à Genova, Italie, demeurant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;

- Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, né le 24 mai 1982 à Lambaréné, Gabon, demeurant professionnellement au 26, 28 rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Monsieur Massimo LONGONI, pré-qualifié est nommé président du conseil d'administration et, conformément aux prescriptions de l'article 12, il est nommé administrateur délégué de la société.

Le mandat des administrateurs est fixé à UNE année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

3. Monsieur Marcel STEPHANY, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, reviseur d'entreprises, 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, est désigné comme commissaire en charge de la révision des comptes de la société.

- Le mandat du commissaire aux comptes est fixé à UNE année terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2013.

4. L'assemblée autorise dès à présent le conseil d'administration à désigner un ou plusieurs de ses membres comme délégué(s) à la gestion journalière, le(s)quel(s) portera(ont) le titre d'administrateur(s)-délégué(s).

5. Le siège de la société est fixé au 26-28, rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 mai 2012. Relation: RED/2012/641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 15 mai 2012.

M<sup>e</sup> Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012060252/215.

(120084507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Lux V.S.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4805 Rodange, 11, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 56.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060249/9.

(120085289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---

**Maths S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 78.835.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012060263/9.

(120085080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2012.

---